



DECISION
relative à la sélection de candidatures dans le
cadre d'un système d'acquisition dynamique
afférent à la fourniture de véhicules et matériels
du parc roulant de Limoges Métropole

File: Recommandation 27453

Préfecture des Affaires Juridiques et

de la commande publique

N° 27453

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.523-2 et

L.523-10;

Vu le Code de la commande publique du 1er avril 2009 et notamment ses articles R.2140-

21 et R.2140-12;

Vu la délibération n°2 du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative à la délégation

de l'exploitation à la Direction du Préfet,

Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023 relative

à la planification 2024 des achats;

CONSIDERANT qu'en ayant appel à candidature dans le cadre d'un système d'acquisition

dynamique n° 2024-005 ayant pour objet la fourniture de véhicules et matériels du parc

roulant de Limoges Métropole et en application de la circulaire du 21/03/2014, la date

limite de remise des candidatures étant fixée au 27/03/2025;

CONSIDERANT que deux offres électroniques ont été remise dans les délais et les formes

prescrites par le règlement de la consultation;

CONSIDERANT que l'ouverture des candidatures a été réalisée le 03/04/2025 et le

03/04/2025;

CONSIDERANT que dans le cadre du système d'acquisition dynamique précité, cette

délibération complète la liste des candidats admis à concourir mentionnée dans les délibérations

suivantes :

- n°27450 publiée le 17/03/2024;

- n°27451 publiée le 03/03/2025;

- n°27452 publiée le 03/03/2025;

- n°27453 publiée le 27/03/2025;

DÉCISION

Décision relative à la sélection de candidatures dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique afférent à la fourniture de véhicules et matériels du parc roulant de Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 4 Novembre 2025



27453.pdf
(.pdf, 246,4 Ko)

 TÉLÉCHARGER